

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 NOVEMBRE 2015

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Lotissement de Saint-Martial – emprunt

Le Conseil Municipal a décidé

1. de réaliser un prêt d'un montant de 61 270 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre Ouest.
2. de rembourser le capital restant dû du prêt initial, par un mandatement de 68 000 € au 30/11/2015.

Objet : Indemnité d'exercice de missions 2015

Le Conseil Municipal a décidé

1. de revaloriser les coefficients de variation des différents grades de + 2,16 %.

Objet : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

1. Le Conseil a décidé d'adopter la motion à l'unanimité.

Objet : Décision modificative budgétaire – Budget Lotissement

1. Le Conseil Municipal a approuvé la décision modificative budgétaire suivante :

<u>Fonctionnement - Dépenses</u>	
023 Virement à la section d'investissement	+ 10 558, 00
<u>Investissement - Dépenses</u>	
1641 Emprunts	+ 58 950, 00
<u>Recettes</u>	
021 Virement de la section de fonctionnement	+ 10 558, 00
1641 Emprunts	+ 48 392, 00

Objet : Décision modificative budgétaire – Budget Eau Potable

1. Le Conseil Municipal a approuvé la décision modificative budgétaire suivante :

<u>Fonctionnement - Dépenses</u>	
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	+ 2,00
014 Article 701249 Reversement aux agences	- 2,00

Objet : Décision modificative budgétaire – Budget Assainissement

1. Le Conseil Municipal a approuvé la décision modificative budgétaire suivante :

<u>Recettes de fonctionnement</u>	
042 article 777	+ 1,00

Objet : Décision modificative budgétaire – Budget Commune

1. Le Conseil Municipal a approuvé la décision modificative suivante :

<u>Investissement - Dépenses</u>	
2318 – Prog.0263 Aménagement de locaux	- 650,00
2158 – Prog.0266 Pompe de rinçage lave-vaisselle	+ 650,00

Objet : Pompe de rinçage du lave-vaisselle du restaurant scolaire

1. Le Conseil Municipal a autorisé le maire à mandater la facture correspondante d'un montant de 644,87 € à l'article 2158 en section d'investissement du budget communal.

Objet : Electricité de l'église

1. Le Conseil Municipal a autorisé le maire à mandater à la paroisse Saint-Jacques la somme de 270,48 € TTC correspondant à l'électricité consommée durant les travaux de l'église.

Objet : Mission de coordination Sécurité Santé lors des travaux de mise en accessibilité de la mairie

1. Le Conseil Municipal a retenu la proposition de SOCOTEC d'un montant de 1 188,00 € TTC qui est la mieux-disante.

Objet : Tarifs 2016 de location du gîte communal

1. Le Conseil Municipal a voté les tarifs et les modalités de location suivants, pour 2016 :
→ Location week-end = 150,00 € (soit 2 nuits) - Location basse saison = 280,00 € la semaine
Location moyenne saison = 320,00 € la semaine - Location haute saison = 385,00 € la semaine -
Location très haute saison = 420,00 € la semaine.

2. et a rendu possible de louer occasionnellement et indépendamment pour 24 heures chaque niveau du bâtiment aux tarifs suivants :
→ 1^{er} étage (cuisine) = 60,00 € par jour - 2^{ème} étage (dortoir) = 55,00 € par jour - 3^{ème} étage (dortoir) = 30,00 € par jour.

Objet : Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre « restauration intérieure de l'église »

1. Le Conseil Municipal a autorisé le maire à signer l'avenant et à mandater la facture correspondante de 2 420,23 € HT.

Objet : Mise en place d'un extracteur d'air au restaurant scolaire

1. Le Conseil Municipal a autorisé le maire à signer le devis de l'entreprise LARRAUD Stéphane d'un montant de 263,62 € TTC et à mandater la facture correspondante.

Objet : Attribution du marché de travaux du curage de la lagune et d'épandage des boues

1. Le Conseil Municipal a retenu l'entreprise SAUR – Le Gondeau – 87170 ISLE, dont le montant de l'offre s'élève à 16 637,96 € HT soit 18 301,76 € TTC.

Objet : Travaux de réfection d'un logement de l'ancienne mairie

1. Le Conseil Municipal a retenu l'entreprise ADAM SAS dont le devis s'élève à 1 895,73 € HT soit 2 000,00 € TTC pour remplacer les fenêtres et l'entreprise LARRAUD Stéphane dont le devis s'élève à 1 803,56 € HT soit 2 164,27 € TTC pour le remplacement des convecteurs et l'installation d'une VMC.

Objet : Location du logement du médecin

1. Le Conseil Municipal a autorisé le maire à signer une convention de mise à disposition à titre gratuit dudit logement jusqu'au 1^{er} juillet 2016.

Objet : Location du Cabinet du médecin

1. Le Conseil Municipal a autorisé le maire à faire établir un bail commercial devant notaire.
2. et a décidé de consentir à une mise à disposition gratuite du cabinet médical pour une période de 12 mois à compter du 9 septembre 2015 et de fixer le montant du loyer à 250 euros/mois, les clauses de révision de ce loyer seront indiquées dans le bail commercial rédigé par le notaire.

Objet : Proposition de rachat de l'Auberge du Centre

1. Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la poursuite des négociations et des discussions ainsi que la recherche d'éventuelles autres solutions.

Objet : Extension du réseau d'eau potable à l'Héritière

M. BEAUBERT Damien, Conseiller Municipal, concerné par l'affaire n'a pas participé au vote et a quitté la salle.

1. Le Conseil Municipal a décidé de faire réaliser les travaux et a accepté le devis de l'entreprise SOGEA EBL qui s'élève à 1 795,66 € HT, soit 2 154,79 € TTC.

Objet : Autorisation du Conseil Municipal au Maire à signer la convention d'utilisation des voies et chemins communaux présentée au profit des sociétés ABO WIND Sarl et VEM 87

1. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents relatifs au parc éolien et notamment la convention d'utilisation des voies et chemins communaux telle que lecture en a été faite.
2. et autorise expressément le passage de câbles électriques souterrains dans l'emprise de ces voies et chemins comme exposé dans la convention d'utilisation des voies et chemins et selon le plan.

Objet : Projet de pont bascule municipal

1. Le Conseil Municipal approuve le projet ainsi que le projet de financement présenté,
2. et autorise Madame le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de HV.

Fait à Arnac-La-Poste, le 24 novembre 2015

**Le Maire,
Mariane DEVERINES**